

2017.63
nomenclature : 8.9

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 20 JUIN 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	2
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 20 juin 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 juin 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Jérôme TEXIER-BLOT - Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Françoise MANDEAU – M. Cheikhou DIABY donne pouvoir à M. Mario JAEN - M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

MISE A JOUR DES TARIFS DE LA BIBLIOTHÈQUE

2017.63

Afin d'améliorer et de valoriser le service aux usagers mais aussi d'optimiser sa communication la bibliothèque souhaite proposer à la vente, des sacs en toile de jute pouvant être utilisés pour faciliter le transport de documents.

Il est proposé de débiter la vente lors de la brocante organisée les 29 et 30 septembre 2017 dans le cloître de la bibliothèque.

Considérant le coût d'acquisition des sacs et la volonté de couvrir l'intégralité des charges par la vente des sacs il est proposé de fixer le prix de vente des sacs à 3 € TTC l'unité

Il y aurait lieu que Conseil Municipal en délibère et adopte la nouvelle grille tarifaire annexée au présent rapport.

AR PREFECTURE

016-211601026-20170620-CH_2017_63-DE
Regu le 28/06/2017

2017.63
nomenclature : 8.9

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
ADOpte la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS